LES PLANS D'EAU DE VINÇA CATÉGORIE

Une offre pêche variée et de grande qualité...

Au pied du Canigou, le territoire de l'Association de Pêche du Bas-Conflent offre une pêche variée et de grande qualité. Riche d'un important réseau de rivières, ce territoire est un véritable éden pour les passionnés de pêche. Ici, la truite fario (sauvage) est reine et garante de la qualité de l'eau. Le barrage de Vinça avec ses perches et brochets saura vous séduire. Depuis 2021, la commune de Vinça est labellisée station pêche et le plan d'eau des Escoumes a obtenu le label Parcours Passion.



PÊCHE AUTORISÉE TOUS LES JOURS DE L'ANNÉE *

* excepté veilles et avant veilles de déversements sur le plan d'eau des Escoumes

8 salmonidés*

る CARNASSIERS*

/ JOUR / PÊCHEUR

*voir mailles dans le dépliant central détachable

NOMBRE DE CANNE AUTORISÉE

2 PLAN D'EAU DES ESCOUMES
3 RETENUE DE VINCA

RETENUE DE VINÇA

1 PARCOURS CARPE DE NUIT (voir page 41) PARCOURS FLOAT-TUBE (voir page 43)

RÉSERVE DE PÊCHE 200 M EN AMONT DU BARRAGE SUR LES 2 RIVES

PLAN D'EAU DES ESCOUMES

2 PARCOURS CARPE DE NUIT (voir page 41) PARCOURS FLOAT-TUBE (voir page 43)

PARCOURS PÊCHE DE LOISIR (voir page 45)

REMISE A L'EAU DES BLACK-BASS ET BROCHETS OBLIGATOIRE

LA COMMUNE DE VINCA LABÉLLISÉE STATION PÊCHE EN 2021



Ce label créé par la Fédération des Stations Vertes et la FNPF a pour objectif de valoriser l'intérêt halieutique d'une commune disposant déjà du label Station Verte (parcours de qualité, hébergements pêche, programme d'animations pêche...).



En 2021, le plan d'eau des Escoumes a obtenu le label «Parcours Passion» et 5 hébergements pêche ont été labellisés.



La Têt Marquixanes

Légende

Navigation interdite

Rivière en 1^{the} catégorie

Plans d'eau en 2^{de} catégorie

Plans d'eau en 2^{de} catégorie

Réserves de pêche

Parcours pêche en Float-tube

Parcours pêche en Float-tube

RDV Initiation Pêche

Parcours Carpe de Nuit

PARCOURS «FLOAT-TUBE»



PÊCHE AUTORISÉE **TOUS LES JOURS EN PÉRIODE** D'OUVERTURE

PORT DU GILET DE SAUVETAGE OBLIGATOIRE

LA TRACTION DU FLOAT-TUBE EST **STRICTEMENT** INTERDITE

Plan d'eau de 1ère Cat

Plan d'eau du barrage de Matemale : Sur l'ensemble du plan d'eau à l'exception de la zone de protection de l'ouvrage matérialisée par des bouées.

Plans d'eau de 2de Cat

Plan d'eau du barrage de l'Agly : Sur l'ensemble du plan d'eau à l'exception de la zone de protection de l'ouvrage matérialisée par des bouées et en amont de l'ouvrage destiné à piéger les sédiments, situé à l'aval du pont d'Ansignan.

Plan d'eau des Escoumes commune de Vinça : Sur l'ensemble du plan d'eau à l'exception de la zone de protection de l'ouvrage délimitée par des bouées.

Plan d'eau du barrage de Vinça : Dans l'anse de la Riberette.

Plan d'eau n° 4 de Millas : Sur la partie ouest délimitée par des bouées.

Plan d'eau des Bouzigues à Saint Féliu d'Avall :

Sur l'ensemble du plan d'eau à l'exception de la zone en réserve de pêche délimitée par des bouées.

Retenue principale de la Raho:

Sur une bande de rive de 100 m entre la pointe de la presqu'île et la dique de la retenue écologique.

Retenue touristique de la Raho:

Sur l'ensemble du plan d'eau (du 30 mai au 6 octobre inclus elle se pratiquera en dehors de la zone de baignade).





Au travers de cette page, vous trouverez les règles générales de la pratique de la pêche sur notre département. En fonction d'accords passés avec les propriétaires des droits de pêche, les caractérisitiques locales ainsi que la protection de certaines espèces, peuvent varier.

LES PRINCIPALES RÈGLES DE PÊCHE EN EAU DOUCE

ATTENTION : ce tableau synthétise les principales règles de pêche et n'est pas exhaustif. Pour connaître la réglementation applicable à votre secteur de pêche, il convient de se reporter aux pages «Notre territoire» (p.23 à p.35), les «Parcours de pêche» (p.37 à p.47) et le dépliant central.

	1 ^{ère} Catégorie	Lacs de Montagne	2 ^{de} Catégorie
Obligation	Etre titulaire d'une carte de pêche		
Période autorisée	11/03 au 17/09	27/05 au 08/10	Toute l'année
Jours d'ouverture	Tous les jours pendant la période autorisée		
Horaires de pêche	autorisée 1/2 heure avant le lever du soleil jusqu'à 1/2 heure après le coucher du soleil		
Nombre de canne	1	1 (ou 2 avec option)	3
(depuis le bord, en barque et en float-tube)	Canne(s) munie(s) de 2 hameçons ou de 3 mouches artificielles au maximum disposée(s) à proximité du pêcheur.		
Quota	8 Salmonidés	5 Salmonidés	8 Salmonidés 3 Carnassiers dont 2 brochets maximum
Tailles légales de capture	Voir dépliant central du document		
Appâts autorisés	Tous sauf asticots, amorçage et appâtage	Tous sauf poisson vif et mort, asticots, amorçage et appâtage	Tous
Interdictions permanentes	Dans les réserves de pêche - dans les ouvrages assurant la circulation du pois- son construits sur le lit des cours d'eau.		
	Il est interdit : de pêcher à la main - de pêcher sous la glace - d'utiliser un vif ou un poisson mort sur une ligne de fond (cordelle) - de faire usage de tous engins		

Procédés et modes de pêche prohibés ou un poisson mort sur une ligne de fond (cordelle) - de faire usage de tous engins destinés à accrocher le poisson autrement que par la bouche - d'utiliser comme vif, ou mort des espèces de poissons dont il existe une taille minimum de capture (brochet, sandre, truite, black-bass, anguille), des poissons susceptibles de créer des déséquilibres biologiques (Écrevisses américaine et de Louisiane, Perche Soleil, Poisson chat...), - d'utiliser du matériel de plongée - de placer un barrage, appareil ou établissement quelconque de pêcherie ayant pour objet d'empêcher entièrement le passage du poisson ou de le retenir captif - de jeter dans les eaux des drogues ou appâts en vue d'enivrer le poisson ou de le détruire - de se servir d'explosifs, de procédés d'électrocution ou de produits ou de moyens non autorisés - d'utiliser les filets traînants - d'établir des appareils, d'effectuer des manœuvres, de battre la surface de l'eau en vue de rassembler le poisson afin d'en faciliter la capture.



Pour un jour, pour une semaine, pour toujours

cartedepeche.fr

Venez découvrir la pêche en famille auprès de véritables passionnés!

Sur les plans d'eau de Millas

Toute la journée, à partir de 9 h, diverses animations gratuites pour les grands et les petits seront proposées.

Sur le Plan d'eau d'Osséja

Avec l'AAPPMA d'Angoustrine de 9 h à 11 h pour les jeunes.

Sur le Plan d'eau le Moulin

Avec l'AAPPMA de Saint Paul et des Fenouillèdes de 8h30 à 12h30 pour les jeunes sur la Désix au plan d'eau le moulin à Sournia.

> Plus de renseignements au 04 68 66 88 38

